

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 31 MAI 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du vendredi 31 mai 2024**

Délibération n°073_240531

Projet-pilote de rénovation énergétique et d'adaptation au changement climatique du Groupe Scolaire de Plateau des Goyaves – Approbation du Plan de financement.

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un mai à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 24 mai 2024, dématérialisée et affranchie le 24 mai 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Claudie TECHER M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémie TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND	M. Thibaud CHANE WOON MING M. Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. Bruno BEAUVAL M. Alix GALBOIS	M.Sylvain ARTHEMISE M. Jean François PAYET Mme Claudie TECHER Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE Mme Linda MANENT Mme Juliana M'DOIHOMA	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 974-219740149-20240531-DCM073_2024-DE



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 31 MAI 2024**

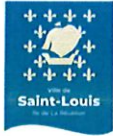
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°068 à 084	27	6	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°085	27	6	12		Prend acte		
Pour la délibération n°086	27	6	12	0	33	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 31 mai 2024 Délibération n°073_240531	Pôle cadre de vie et travaux
	Projet-pilote de rénovation énergétique et d'adaptation au changement climatique du Groupe Scolaire de Plateau des Goyaves – Approbation du Plan de financement	Direction du Patrimoine bâti

I. RAPPORT DE PRESENTATION

A. CONTEXTE

La Maire rappelle à l'Assemblée l'engagement de la collectivité envers la transition énergétique. Le projet de rénovation énergétique et d'adaptation au changement climatique des établissements scolaires constituent une priorité pour la collectivité. Ainsi, un projet-pilote a été travaillé : il s'agit du groupe scolaire de Plateau des Goyaves. Ce projet vise à transformer l'environnement d'apprentissage en un espace à la fois moderne, durable et adapté aux défis futurs.

Conformément aux directives du Code Général des Collectivités Territoriales et en réponse aux objectifs du plan climat-air-énergie territorial, ce projet ambitieux se propose de mettre en œuvre des solutions concrètes pour réduire la consommation énergétique des bâtiments, améliorer le confort thermique et acoustique, et garantir un cadre sain pour les enfants et le personnel éducatif.

La rénovation énergétique et d'adaptation au changement climatique du groupe scolaire Plateau des Goyaves comprend :

- **Une amélioration du confort thermique et acoustique :**
 - Isolation thermique par toiture :
 - Réfection de l'étanchéité
 - Pose de matériaux isolants éligibles aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
 - Réfection des ouvrants avec augmentation du taux d'ouverture des façades pour favoriser la ventilation naturelle
 - Intégration de protections solaires aux menuiseries extérieures
 - Une ventilation naturelle, acoustique améliorée et adaptation au changement climatique :
 - Augmentation des dimensions des ouvrants
 - Réfection des menuiseries extérieures en aluminium
 - Pose de panneaux acoustiques
 - Installation de brasseurs d'air
 - Pose de brise-soleil
- **Une amélioration de la performance énergétique :**
 - Relamping LED

- Réfection des sanitaires avec réduction des consommations en eau
- Optimisation de la consommation électrique de la cuisine :
 - Amélioration du matériel

La mise en place de ces mesures nécessite une approche multidimensionnelle et intégrée, assurant non seulement une amélioration énergétique mais aussi une meilleure résilience de l'établissement aux impacts du changement climatique.

B. Plan d'investissement et de financement – appel à manifestation d'intérêt 01-2024, au titre de la fiche action 2-1-6 du Programme Opération FEDER 2021-2027 « Rénovation thermique des bâtiments publics »

Plan de financement global de l'opération :

Étiquette de dépenses (Synergie)	Nature des postes de dépenses	Sous-Postes de dépenses	Coûts totaux prévisionnels HT	Coûts présentés à l'éligibilité HT
010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Études	Maîtrise d'œuvre (MOE)	197 000,00 €	197 000,00 €
		Conduite d'opération (non intégrée à la maîtrise d'ouvrage)	0,00 €	0,00 €
		Indemnisation concours sur esquisse	0,00 €	0,00 €
		Assurance DO	0,00 €	
		Levé topographique et diag amiante	3 480,00 €	
		Études géotechniques	4 640,00 €	
		Programme technique détaillé	0,00 €	
		Assistance à Mairise d'Ouvrage (AMO)	0,00 €	0,00 €
		Honoraires du mandataire	0,00 €	0,00 €
		Contrôle technique (CT)	8 700,00 €	
		Coordination sécurité protection santé (CSPS)	2 900,00 €	
		Maquette 3D (OPC)	14 917,92 €	
		Sous – total Études		
210- Dépenses de communication de l'opération	Frais divers	Frais de communication liés à l'intervention Feder/Région	5 000,00 €	5 000,00 €
		Frais de dossiers	0,00 €	
		Constat d'huissier	2 000,00 €	
Sous – total Frais divers			7 000,00 €	5 000,00 €
010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Travaux	Travaux Gros œuvre	118 728,20 €	118 728,20 €
		Travaux Charpente couverture	634 800,00 €	634 800,00 €
		Étanchéité	239 730,00 €	239 730,00 €
		Elec CFO & CFA	145 191,00 €	145 191,00 €
		Plomberie sanitaire	15 000,00 €	15 000,00 €
		VMC	19 695,00 €	19 695,00 €
		ECS	12 355,00 €	12 355,00 €
		Plafonds Doublage Cloissons Peinture M, Int	120 000,00 €	120 000,00 €
		Ravalement	190 000,00 €	190 000,00 €
		Menuiseries ext Brise-soleil Serrurerie	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Traitement de sol	213 955,00 €	213 955,00 €		
Sous – total Travaux			2 709 454,20 €	2 709 454,20 €
010- Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Révision de prix	Révision des prix sur poste Études	12 032,90 €	0,00 €
		Révision des prix sur poste Travaux	135 472,71 €	0,00 €
		Révision des prix sur poste Équipement	0,00 €	0,00 €
Sous – total Révision des prix			147 505,61 €	0,00 €
Coût prévisionnel final de l'opération en € HT			3 104 617,73 €	2 911 454,20 €
TVA			651 969,72 €	
Coût prévisionnel final de l'opération en € TTC			3 756 587,45 €	

Les dépenses prévisionnelles de l'opération sont de **3 104 617.73 € HT**.

Les dépenses prévisionnelles éligibles au titre du FEDER sont de **2 911 454.20 € HT**.

Plan de financement de l'action

Ressources	Montant total des recettes de l'opération	%
FEDER (dépenses éligibles)	2 474 736,07 €	85%
Ville de Saint-Louis (dépenses éligibles)	436 718,13 €	15%
Total	2 911 454,20 €	100%

- Le montant prévisionnel de la subvention FEDER des dépenses éligibles est de **2 474 736.07 € HT.**
- Le montant prévisionnel de la part communale des dépenses éligibles est de **436 718.13 € HT.**
- Le montant prévisionnel de la part communale des dépenses non éligibles est de **193 163.53 € HT.**

II. DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le plan climat-air-énergie territorial,

Considérant la nécessité d'adapter les infrastructures éducatives aux défis du changement climatique,

Considérant l'axe prioritaire de la mandature relatif au projet éducatif global pour faire de Saint-Louis un territoire à haute qualité éducative,

Considérant la volonté de la commune d'expérimenter un projet-pilote,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le plan d'investissement et de financement prévisionnel de l'opération de rénovation énergétique et adaptation aux changements climatiques du Groupe Scolaire Plateau des Goyaves

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire, ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : 33 pour

La Maire,



Juliana
Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**